



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU : 26 avril 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise
LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne
SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN,
Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine
DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kevin
GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA,
Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues
DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**4.6 Objet : Règlement complémentaire de circulation routière
MAIZERET : rue de la Biche
Réglementation sur la limitation de vitesse**

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles
L 1122-20, L 1122-26 § 1^{er} et L 1122-30 alinéa 1^{er} ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région
wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation
des transports en commun, dont les dispositions ont été abrogées et remplacées par l'article
89 du décret-programme du 17 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2019 du Gouvernement wallon relatif à la tutelle d'approbation
de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la
circulation des transports en commun ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires
de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu la proposition du Collège communal d'adoption d'un règlement complémentaire de
circulation routière d'application à la voirie communale,

- portant sur la matérialisation d'une zone 30 dans la rue de la Biche ;
- en raison de la volonté de favoriser la sécurité dans ce nouveau lotissement ;

Vu à ce sujet la note de synthèse explicative établie le 30 mars 2021 par Monsieur
Laurent DELBROUCK, Agent technique en chef auprès de la Direction des Services Techniques
communaux, laquelle vise :

- l'avis du 30 mars 2021 de la Direction des Services Techniques communaux ;
- l'avis du 12 décembre 2020 de la Zone de Police des Arches ;

Vu l'avis technique préalable numéro 2H1/FB/cl/24189 du 9 mars 2021 de l'agent
compétent de la Région wallonne ;

Vu les plans de situation et d'implantation ;

Vu l'objectif poursuivi d'amélioration de la sécurité ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1^{er} :

A Maizeret, la rue de la Biche est mise sous statut de zone 30.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux F4a et F4b, ainsi que par la surélévation de ses deux carrefours avec la rue Gouverneur Galopin, conformément au plan annexé.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures, Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier, via le « *Portail de Wallonie* ».

Article 3 :

Le Conseil communal sera tenu informé de la position de l'autorité de tutelle.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX



C. EERDEKENS